

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU VENDREDI 18 MARS 2016 à 20H00

Le 18 mars 2016, le dix-huit mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Baix, se sont réunis en séance publique, dans la salle du Conseil Municipal de BAIX, sous la présidence de M. Yves BOYER, Maire, sur la convocation adressée le 14 mars 2016.

Nombre de membres en exercice : 15 Présents à la séance : 10 Votants : 10 + 5 pouvoirs

Membres présents : M. Yves BOYER, Mme Claudette FEROUSSIER, M. Athmane GUERBAS, Mme Paulette LAUVERGNAS, M. Pierre-Emmanuel LECLERE, M. Jean-Louis MARIZON, , M. Marcel MERLE, M. Fabrice MILER, M. Nicolas SAGNES, Mme Emilie TAVERNIER

Membres excusés ayant donné procuration : Mme Amale CHABBERT (procuration à Mme Emilie TAVERNIER), Mme Oriana ERMANN (procuration à M. Nicolas SAGNES), M. Jean-Marie MARTIN (procuration à M. Fabrice MILER), Mme Nathalie POINTET (procuration à M. Jean-Louis MARIZON), Mme Julie SAMAINE (procuration à Mme Paulette LAUVERGNAS).

Mme Emilie TAVERNIER est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 19 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. BUDGET COMMUNE M14

1.1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulièrement et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **à l'unanimité des membres présents 10 voix + 5 pouvoirs pour :**

- **Approuve** le compte de gestion ó budget commune - de l'exercice 2015, dressé par le Comptable de la Trésorerie de Privas Municipale.

1.2. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Sous la présidence de M. Jean-Louis MARIZON, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2015 qui s'établit ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
11	Charges à caractère général	188 909,94 €	R 002	RÉSULTAT REPORTE exercice antérieur	285 529,03 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	308 685,10 €	13	Atténuations de charges	7 521,10 €
14	Atténuation de produits	57 135,00 €	70	Produit des services	4 652,69 €
65	Autres charges de gestion courante	93 904,36 €	73	Impôts et taxes	673 210,02 €
66	Charges financières	8 822,84 €	74	Dotations et participations	172 810,53 €
67	Charges exceptionnelles	€	75	Autres produits de gestion courante	4 682,00 €
023	Virement à la section d'investissement		76	Produits financiers	2,89 €
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	1 623,59 €	77	Produits exceptionnels	336,00 €
TOTAL DES DÉPENSES		659 080,83 €	TOTAL DES RECETTES		1 148 744,26 €
Excédent de l'exercice		489 663,43 €			0,00 €
Total général		1 148 744,26 €	Total général		1 148 744,26 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
20	Immobilisations incorporelles	11 719,99 €	R 001	SOLDE D'EXÉCUTION REPORTE	636 547,22 €
21	Immobilisations corporelles	63 852,84 €	13	Subventions d'investissement	129 535,34 €
23	Immobilisations en cours	121 274,56 €	10	Dotations, fonds divers réserves	356 115,09 €
16	Remboursement d'emprunts	24 347,30 €	1068	Excédent de fonctionnement	250 000,00 €
			021	Virement de la section de fonctionnement	
		0,00 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 623,59 €
TOTAL DES DÉPENSES		221 194,69 €	TOTAL DES RECETTES		1 373 821,24 €
Excédent de l'exercice		1 152 626,55 €			
Total général		1 373 821,24 €	Total général		1 373 821,24 €

Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à **l'unanimité des membres présents 9 voix + 5 pouvoirs pour :**

- **Approuve** le compte administratif du budget communal 2015, dressé par Monsieur le Maire.

1.3. AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2015 le 18 mars 2016,
 Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,
 Constatant que le compte fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	489 663,43 €
- un déficit reporté de :	0,00 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	489 663,43 €

0,00 €

- un excédent d'investissement de :	1 152 626,65 €
- un besoin de financement des restes à réaliser de :	953 891,25 €
	0,00 €
soit un excédent d'investissement cumulé de :	198 735,40 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, 10 voix + 5 pouvoirs pour :

- **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015	489 663,43 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	250 000,00 €
RÉSULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	239 663,43 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) EXCÉDENT	1 152 626,65 €
--	----------------

2. BUDGET ASSAINISSEMENT M49

2.1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulièrement et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité des membres présents 10 voix + 5 pouvoirs pour :

- **Approuve** le compte de gestion - budget assainissement - de l'exercice 2015, dressé par le Comptable de la Trésorerie de Privas Municipale.

2.2. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Sous la présidence de M. Jean-Louis MARIZON, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2015 qui s'établit ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION					
DÉPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	69 415,53 €	R02	Résultat reporté	27 471,66 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 577,37 €	70	Vente de produits finis, prestations de services	224 891,02 €
014	Atténuations de produits	3 776,00 €	74	Subventions d'exploitation	
65	Autres charges de gestion courante	1 809,45 €	75	autres produits de gestion courante	
66	Charges financières	7 562,73 €	77	produits exceptionnel	2,62 €
67	Charges exceptionnelles	140,20 €	042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	7 908,30 €
023	Virement à la section d'investissement				0,00 €
42	Opé. d'ordre de transferts entre sections	23 134,18 €			0,00 €
TOTAL DES DÉPENSES		108 415,46 €	TOTAL DES RECETTES		260 273,60 €
Excédent de l'exercice		151 858,14 €	0,00 €		
Total général		260 273,60 €	Total général		260 273,60 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
13	Subventions d'investissement	725,00 €	13	Subventions d'investissement	487,36 €
16	Emprunt	14 147,14 €	106	Réserves	40 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	2 137,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
23	Immobilisations en cour	5 395,17 €	040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	23 134,18 €
40	Opé. d'ordre de transfert entre sections	7 908,30 €			
D 001	SOLDE D'EXÉCUTION NÉGATIF REPORTE	21 939,26 €			
TOTAL DES DÉPENSES		52 251,87 €	TOTAL DES RECETTES		63 621,54 €
Excédent de l'exercice		11 369,67 €			

Total général	63 621,54 €	Total général	63 621,54 €
---------------	-------------	---------------	-------------

Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à **l'unanimité des membres présents 9 voix + 5 pouvoirs pour :**

- **Approuve** le compte administratif du budget assainissement 2015, dressé par Monsieur le Maire.

2.3. AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2015 le 18 mars 2016,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

Constatant que le compte fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	151 858,14 €
- un déficit reporté de :	0,00 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	151 858,14 €
- un excédent d'investissement de :	11 369,67 €
- un besoin de financement des restes à réaliser de :	58 066,84 €
soit un besoin d'investissement cumulé de :	46 697,17 €

Après en avoir délibéré, et à **l'unanimité des membres présents, 10 voix + 5 pouvoirs pour :**

- **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015	151 858,14 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVÉ (1068)	60 000,00 €
RÉSULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	91 858,14 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) DÉFICIT	0
---	---

3. DETERMINATION DU TAUX DES TROIS TAXES LOCALES

Avant la préparation du budget primitif 2016 de la Commune, le Conseil Municipal doit voter le taux des trois taxes locales: taxe habitation (TH), taxe foncière (bâti), taxe foncière (non bâti).

Compte tenu des baisses des dotations concernant des ressources financières de la commune, la commission finances propose une évolution légère des trois taxes suivantes : 3,82 % (TH) ; 7,25 % (TF Bâti) et 39,47 % (TF Non Bâti). Compte tenu de la faiblesse des taux communaux, l'augmentation se situera en moyenne à seulement 3 euros par habitant. Cette augmentation ne compense que très légèrement la baisse des dotations qui se situent cette année à 15 € par habitant sans prendre en compte l'augmentation de la contribution de la Commune dans le cadre du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **à l'unanimité des membres présents 10 voix + 5 pouvoirs pour :**

- **DECIDE** de fixer le produit attendu pour 2016 à 142 730 € selon les taux suivants :

	2015	2016	Produit correspondant
* Taxe Habitation (TH)	3,73 %	3,82 %	35 572 €
* Taxe Foncière (Bâti)	7,07 %	7,25 %	91 133 €
* Taxe Foncière (Non Bâti)	38,51 %	39,47 %	16 025 €
	Produit attendu		142 730 €

4. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE (CNR) POUR L'ETUDE RELATIVE A L'AMENAGEMENT DES QUAIS ET BORDS DU RHONE

Dans le cadre de l'étude concernant les quais et bords du Rhône, la Commune a souhaité associer la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) à cette réflexion.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter un accompagnement financier de la CNR, permettant d'associer les riverains aux réflexions et de mettre en évidence des solutions partagées d'aménagement des quais en cohérence avec le tracé de la ViaRhône et un projet de territoire de la commune.

Observant l'intérêt manifesté par la DIRRECTE pour le projet de territoire qui intéresse le Rhône, la ViaRhône, l'accueil des riverains et de touristes au bord du fleuve et une recherche d'une plus grande biodiversité en éventuelle synergie avec le SDAGE Rhône, la CNR peut, au titre de son engagement volontaire du 3^e plan des Missions d'Intérêt Général, contribuer à hauteur de 7.800 € correspondant à 80% du montant de l'étude.

L'étude portant en partie sur des terrains CNR, les services CNR concernés devront être associés à cette réflexion, de façon à prendre en compte le contexte environnemental et d'exploitation de la concession confiée à la CNR.

En contrepartie, la Commune s'engage à :

- associer la CNR aux réflexions dans la phase d'étude concernant les berges ;
- informer les médias de l'accompagnement de la CNR ;
- prendre en compte les contraintes d'exploitation CNR du fait que l'étude porte en partie sur des terrains de la concession.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la subvention auprès de la CNR pour l'étude des quais et bords du Rhône pour un montant de 7.800€ (soit 80% du montant de l'étude).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **à l'unanimité des membres présents 10 voix + 5 pouvoirs pour :**

- **Souhaite** associer la Compagnie Nationale du Rhône à la réflexion relative à l'aménagement des quais et bords du Rhône ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 7 800 € (correspondant à 80 % du montant de l'étude) pour la réalisation de l'étude sur l'aménagement des quais et bords du Rhône.

5. TARIFS ENCARTS PUBLICITAIRES DANS LE BULLETIN MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le principe d'insertion de publicité dans le bulletin municipal pour les partenaires de la Commune, ainsi que les tarifs des différentes formules présentées par la commission communication.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents 10 voix pour + 5 pouvoirs :**

- **Approuve** le principe d'insertion de publicité dans le bulletin municipal pour les partenaires de la Commune ;
- **Approuve** la convention de partenariat (jointe en annexe) ;
- **Approuve** les tarifs des différentes formules suivantes:

En pages	1 page	1/2 page	1/4 page	1/8 page
Pages intérieures	530	265	135	70

6. CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX ET MISE A DISPOSITION DU SERVICE ANNEXE D'HEBERGEMENT ENTRE LE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE, LE COLLEGE ALEX MEZENC DE LE POUZIN ET LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente la convention d'occupation de locaux et de mise à disposition du service annexe d'hébergement avec le collège du Pouzin - Alex Mézenc. Elle porte sur l'accueil des enfants de la commune pour la visite du collège.

Il propose au Conseil Municipal d'approuver ladite convention (convention jointe en annexe).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **à l'unanimité des membres présents 10 voix + 5 pouvoirs pour :**

- **Approuve** la convention jointe en annexe ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

7. SIGNALISATION D'INFORMATION LOCALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, depuis le 13 juillet 2016, les préenseignes, régies par la réglementation nationale de la publicité sont interdites hors agglomérations (sauf dérogations réglementaires, telles les activités en relation avec la fabrication ou la vente de produits du terroir par des entreprises locales).

Les autres activités peuvent être signalées par des panneaux de Signalisation d'Information Locale (SIL). Ce dispositif est élaboré par les gestionnaires de voirie, sur le domaine public routier.

Afin d'organiser, dans le respect de la réglementation, la signalétique des acteurs économiques, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de définir les modalités de financement par les professionnels concernés et intéressés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **à l'unanimité des membres présents 10 voix + 5 pouvoirs pour :**

- **Décide** que le nombre et l'emplacement des panneaux seront de la responsabilité de la Commune ;
- **Décide** que la Commune prendra en charge la commande et la pose ; les panneaux seront facturés à prix coûtant aux acteurs économiques par la Commune.

8. INFORMATIONS

- Aménagement des quais du Rhône.
- Projet de l'école.
- Réflexion sur l'organisation d'un marché.

- Prochaine réunion du Conseil Municipal : vendredi 8 avril 2016 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.